

Grupe d'initiative « Régions métropolitaines transfrontalières »

// Document de positionnement sur le thème
« Observation territoriale en Allemagne
et régions limitrophes »

Les membres de l'IMeG militent depuis des dizaines d'années pour le renforcement de la coopération transfrontalière dans le domaine du développement territorial. L'une des conditions clés pour y parvenir est l'optimisation des bases de données sur les espaces frontaliers. Encore aujourd'hui, il y a beaucoup à faire en matière de disponibilité des données, de droits d'utilisation, la coordination de la collecte et du stockage des données, sans oublier l'harmonisation institutionnelle, c'est-à-dire, l'adéquation des visions nationales des politiques d'aménagement du territoire et sectorielles, qui impactent les concepts et les indicateurs. L'absence de bases de données, ou des bases de données de mauvaise qualité, rend impossible la comparaison d'espaces de différents territoires nationaux et l'identification correcte des liens transfrontaliers. Il est donc difficile de garantir que les projets répondent précisément aux besoins de la région transfrontalière.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (ROG) stipule au § 25 (1) l'obligation de tenir à disposition toute information concernant le développement territorial sur le territoire de la République Fédérale Allemande et dans les régions limitrophes. C'est pourquoi le système d'observation territoriale de l'Institut fédéral de la Recherche sur le Bâtiment, la Ville et le Développement Urbain (BBSR) doit être doté d'un reporting continu s'étendant au-delà des frontières. C'est dans ce contexte que les autorités fédérales ont conçu le projet modèle d'aménagement du territoire (MORO) « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes » (2016-2017), comprenant neuf régions modèles (BMVI 2017) dont les régions de l'IMeG.

Le projet MORO a dressé l'état des lieux de l'observation territoriale dans les régions modèles et en a révélé la haute importance. En collaboration étroite avec les régions modèles, il a été possible de définir l'étendue thématique et les répartitions géo-graphiques correspondantes de l'observation territoriale transfrontalière et de les intégrer ensuite dans un modèle de données et d'indicateurs (BMVI 2017 : 8). Avec leurs travaux, les régions modèles ont créé une base pour mettre en œuvre, sur le moyen terme, l'observation continue du territoire par le BBSR. Cepen-

Le « Groupe d'initiative Régions métropolitaines transfrontalières » (Initiativkreis Metropolitane Grenzregionen, IMeG) défend les intérêts des régions métropolitaines transfrontalières (Metropolitane Grenzregionen, MGR). Les membres de l'IMeG sont le land de Sarre et la Rhénanie-Palatinat, qui font partie de la Grande Région, les associations régionales (Regionalverbände) Rhin supérieur moyen Südlicher Oberrhein Rhin supérieur du sud, Hochrhein-Bodensee Rhin supérieur-Lac de Constance et Bodensee-Oberschwaben Lac de Constance-Haut-pays, situées dans la région-métropole trinationale Oberrhein Rhin supérieur et région du Lac de Constance. Le Zweckverband Region Aachen (syndicat mixte d'Aix-la-Chapelle) représente la composante allemande de l'Euregio Meuse-. L'IMeG entretient une relation très étroite avec la Städteregion Aachen et le district de Cologne. La Städteregion Aachen fait quant à elle partie de Charlemagne Grenzregion, une région modèle du projet « d'observation territoriale » MORO.

dant, le MORO a laissé quelques questions ouvertes : ainsi, l'espoir persiste que les autorités fédérales définiront des indicateurs clés concrets pour l'observation transfrontalière du territoire. Un ensemble d'indicateurs clés applicables sur toute l'Allemagne, mais définis dans un contexte qui dépasse les frontières, permettrait de mettre à jour fiablement et régulièrement des thématiques et interactions particulièrement importants avec des données actuelles. Les tendances en cours dans les régions frontalières pourraient ainsi être révélées plus rapidement et notamment comparées plus aisément. Parmi les sujets importants qui ont été étudiés avec beaucoup d'attention dans les régions de l'IMEG, citons, entre autres, la démographie, l'évolution de l'habitat, le marché de l'emploi, la mobilité, la protection de la nature et le tourisme.

Dans le présent document de positionnement, l'IMEG formule des propositions concrètes pour améliorer l'observation transfrontalière du territoire : les potentiels d'amélioration se situent notamment dans la collecte et l'harmonisation des données, dans la simplification de la disponibilité des données et des licences associées et dans une représentation orientée utilisateur. Autre levier essentiel : une coopération étroite entre les régions de l'IMEG, par exemple, à travers la mise en place d'une plate-forme régionale d'échange pour les acteurs de l'observation territoriale. Toutefois, la réalisation satisfaisante de ces objectifs nécessite une volonté politique forte et un financement adéquat.

En 2018 le BBSR lance un projet consécutif du MORO. Sous le titre « Installation d'un système de l'observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes » (08/2018–12/2020) les travaux seront continués (site web BBSR). Les partenaires de l'IMEG soutiennent cet approfondissement des approches et des résultats de la première phase. Ils espèrent, que des questions ouvertes peuvent être répondues et des obstacles peuvent être éliminés.

Références et autres informations

BMVI – Bundesministerium für Verkehr und digitale Infrastruktur (Hrsg., 2017): Raumbewachung Deutschland und angrenzende Regionen. Räumliche Strukturen und Verflechtungen. MORO Praxis 11/2017. Bonn/Berlin

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (ROG) – Raumordnungsgesetz vom 22. Dezember 2008 (BGBl. I S. 2986), das zuletzt durch Artikel 2 Absatz 15 des Gesetzes vom 20. Juli 2017 (BGBl. I S. 2808) geändert worden ist. www.gesetze-im-internet.de/rog_2008/ROG.pdf [25.05.2018]

Site web BBSR – Bundesinstitut für Bau, Stadt- und Raumforschung: Modellvorhaben der Raumordnung (MORO) Etablierung eines Raumbewachungssystems für angrenzende Regionen (10.05.06-18.5). www.bbsr.bund.de/BBSR/DE/Aktuell/Forschungsprojekte/Ausschreibungen_Projekte/10.05.06-18.5.html [13.08.2018]

Mentions légales

Régione porte-parole

Regionalverband Mittlerer Oberrhein
Prof. Dr. Gerd Hager, Verbandsdirektor

Ministerium des Innern und für Sport
Rheinland-Pfalz
Martin Orth, Leiter Abteilung 7 – Landesplanung

Autres membres de l'IMEG

Ministerium für Inneres, Bauen und Sport
des Saarlandes, Landesplanung
Region Aachen – Zweckverband
Regionalverband Südlicher Oberrhein
Regionalverband Hochrhein-Bodensee
Regionalverband Bodensee-Oberschwaben

Secrétariat général

agl Hartz • Saad • Wendl
Landschafts-, Stadt- und Raumplanung
www.agl-online.de

Andrea Hartz, Lydia Weber
info@metropolitane-grenzregionen.eu

22 octobre 2018